



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE  
DU TOURISME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 3/12/2024  
N°174

### **Marina Ferrari installe la nouvelle commission d'attribution de la distinction Palace**

Depuis 2010, la France est le seul pays à disposer, à travers la « distinction Palace », d'un label prestigieux et reconnu sur la scène internationale pour distinguer les établissements hôteliers d'exception.

Ainsi, sont éligibles à la distinction Palace, les hôtels cinq étoiles qui présentent des caractéristiques exceptionnelles parmi lesquelles une situation géographique remarquable, un grand intérêt patrimonial ou historique ou encore des services haut de gamme hors du commun. Aujourd'hui, on dénombre en France 31 établissements hôteliers qui disposent de cette reconnaissance, attribuée par le ministre chargé du tourisme, sur recommandation de la commission d'attribution de la distinction Palace.

Afin de rehausser le niveau d'exigence de la procédure d'attribution de la distinction Palace et l'adapter à l'évolution des clientèles européennes et internationales, une réforme de sa procédure d'attribution a été engagée par le Gouvernement dans le cadre du plan Destination France.

La réforme engagée visait à renforcer les critères d'éligibilité à la distinction Palace et à s'appuyer sur des profils plus spécialisés tout en élargissant leurs domaines d'expertise.

Ainsi, l'arrêté du 24 janvier 2024 a ajouté de nouveaux critères pour accéder à la distinction - par exemple, la nécessité d'une activité préalable de l'établissement pendant 24 mois contre 12 précédemment ou encore une superficie minimale des chambres de 26m<sup>2</sup> - et a modifié la composition de la commission d'attribution pour l'ouvrir à des personnalités qualifiées reconnues pour leur parcours dans les entreprises spécialisées dans l'hôtellerie haut de gamme, la gastronomie ou encore à des représentants du monde des affaires et des médias spécialisés.

Cette commission est désormais composée de douze personnalités qualifiées nommées par décision du ministre chargé du tourisme pour une période de trois ans renouvelables une fois, satisfaisant des exigences de parité.

Sur proposition d'Atout France, Marina Ferrari, ministre déléguée chargée de l'Économie du tourisme, a nommé :

*Au titre des « personnalités qualifiées représentant les revues ou guides internationaux spécialisés dans le tourisme très haut de gamme »*

**Madame Céline BAUSSY**, journaliste, rédactrice en chef d'*Hôtel & Lodge*

**Monsieur Dominique BUSSO**, fondateur et président directeur-général des magazines *Forbes France* et *Oniriq*.

*Au titre de « personnalités qualifiées représentant les réseaux d'opérateurs de voyages spécialisés dans le tourisme très haut de gamme ou les plateformes de réservation dont l'activité exclusive est le tourisme très haut de gamme »*

**Monsieur Rouslan LARTISIEN**, co-fondateur de la plateforme de réservation *Lartisien*

**Monsieur Quentin DESURMONT**, président du réseau d'agences *Serandipians*

*Au titre des « personnalités qualifiées représentant les entreprises ou leurs départements spécialisés dans les services offerts aux clientèles très haut de gamme »*

**Monsieur Pierre de SAINT-ALBIN**, directeur de *La Première* et *Hippocampe* au sein d'*Air France*

**Madame Sylvia RILIAN IBRAHIM**, responsable destination de *Celebrated Experiences*

*En sa qualité de personnalité qualifiée issue du monde des lettres, des arts et de la culture*

**Madame Marie-Anne GINOUX**, directrice générale de *Sotheby's France*

*En sa qualité de personnalité qualifiée issue du monde de la gastronomie et de l'œnologie*

**Jean-François GIRARDIN**, président de la *Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France*

*Au titre des personnalités qualifiées issues du monde de l'architecture, de la décoration ou autres métiers de l'artisanat d'art*

**Madame Charlotte HUBERT**, architecte en chef des monuments historiques et co-fondatrice de *h2o architectes*

**Madame Margaux LALLY**, architecte et designer d'intérieur du studio *Lally et Berger*

*En sa qualité de personnalité qualifiée représentant la clientèle internationale très haut de gamme*

**Monsieur Hervé GASTINEL**, président directeur-général de la *Compagnie du Ponant*

*En sa qualité de personnalité qualifiée spécialisée dans le domaine de l'hôtellerie très haut de gamme*

**Monsieur Pierre FERCHAUD**, directeur général de l'Hôtel de Paris Saint-Tropez

Dans l'attente de l'installation de la commission Palace, les attributions actuelles seront prorogées jusqu'au premier avril 2025.

**Marina Ferrari, ministre déléguée chargée de l'Economie du tourisme :**

*« Alors que notre pays s'est engagé vers une montée en gamme de son offre touristique, pour s'adapter aux nouvelles clientèles et accroître son chiffre d'affaires dans un environnement international de plus en plus concurrentiel, cette nouvelle commission va nous permettre de mieux distinguer les établissements d'exception éligibles à la distinction Palace qui concourent à l'attractivité de la destination France. Reconnues pour leur incontestable expérience dans l'hôtellerie haut de gamme, les personnalités qualifiées que j'ai l'honneur de nommer auront pour objectif de faire rayonner davantage nos établissements et de promouvoir l'art de vivre et de recevoir à la française : une mission essentielle à l'heure où la France veut conforter sa place de première destination touristique mondiale. »*

**Contact presse :**

Cabinet de Marina Ferrari : 01 53 18 43 70 – [presse@tourisme.finances.gouv.fr](mailto:presse@tourisme.finances.gouv.fr)